

# La Confédération renforce les mesures contre le coronavirus

À partir du 29 octobre dans toute la Suisse :



## Interdiction des manifestations et des rassemblements

10+

Pas plus de 10 personnes pour les réunions de famille et les rencontres entre amis

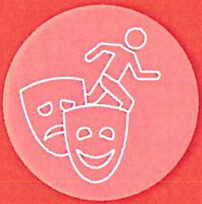
50+

Pas de manifestations de plus de 50 personnes

15+

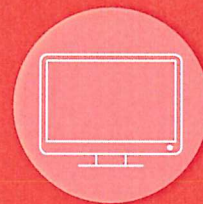
Interdiction des rassemblements de plus de 15 personnes dans l'espace public (depuis le 19.10)

Exceptions : assemblées parlementaires et communales, manifestations politiques, récoltes de signatures

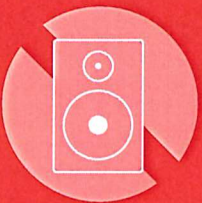


## Règles pour la culture et le sport

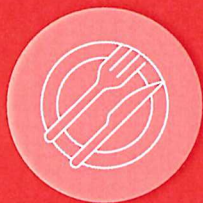
Interdiction des activités sportives et culturelles de plus de 15 personnes. Exceptions : entraînements et répétitions pour les moins de 16 ans et les professionnels. Règles plus strictes pour les chorales et les sports de contact.



Enseignement à distance pour les hautes écoles (dès 2.11.)



Fermeture des discothèques et des boîtes de nuit



Règles pour les bars et les restaurants

4

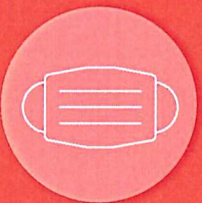
4 personnes maximum par table



Fermeture de 23 h à 6 h



Obligation de consommer assis et fournir ses coordonnées



## Extension de l'obligation de porter un masque

Dans les lieux suivants (en plus des transports publics, arrêts et espaces clos accessibles au public):



Écoles à partir du secondaire II



Travail à l'intérieur (sauf si les distances peuvent être respectées)



Espaces extérieurs des restaurants, magasins, etc., et zones urbaines à forte affluence



Espaces publics si l'on ne peut pas garder ses distances

Exceptions : enfants de moins de 12 ans, personnes avec certificat médical

Attention : règles plus strictes dans certains cantons

## Ce qui ne change pas :



Réduire les contacts



Respecter les règles d'hygiène des mains



Travailler à la maison si possible



Respecter les distances